

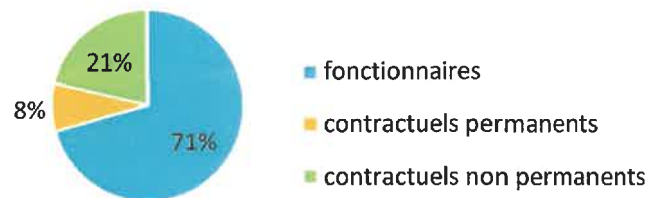
COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Vendée.

Effectifs

1 133 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 800 fonctionnaires
- > 91 contractuels permanents
- > 242 contractuels non permanents



8 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

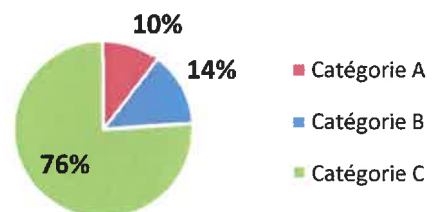
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 76 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

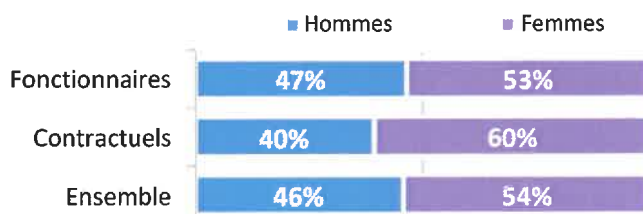
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%	21%	17%
Technique	55%	44%	54%
Culturelle	7%	13%	8%
Sportive	1%	1%	1%
Médico-sociale	5%	16%	7%
Police	3%		2%
Incendie			
Animation	12%	4%	11%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

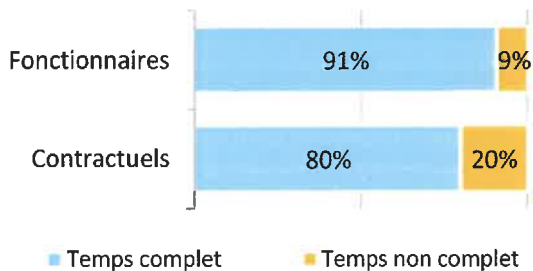


Les principaux cadres d'emplois

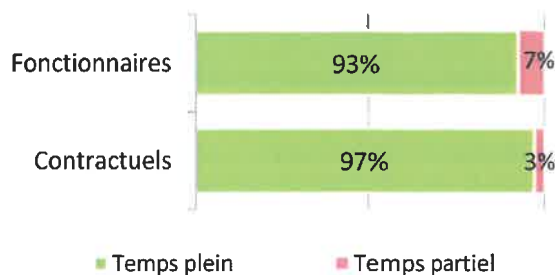
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Agents de maîtrise	12%
Adjoints administratifs	11%
Adjoints d'animation	10%
Assistants d'enseignement artistique	5%

— Temps de travail des agents permanents

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➤ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	53%	100%
Culturelle	17%	33%
Technique	2%	8%

➤ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

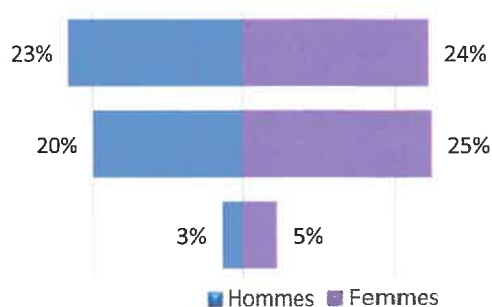
2% des hommes à temps partiel
12% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➤ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,55	de 50 ans et +
Contractuels permanents	37,94	
Ensemble des permanents	47,47	
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	38,31	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➤ 1 000,40 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 766,21 fonctionnaires
- > 74,87 contractuels permanents
- > 159,32 contractuels non permanents

1 820 728 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	86,22 ETPR
Catégorie B	110,79...
Catégorie C	644,07 ETPR

— Positions particulières

- > 3 agents en congés parental
- > 44 agents en disponibilité

- > 5 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 17 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- ➔ En 2023, 116 arrivées d'agents permanents et 96 départs

14 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
871 agents	891 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↗	2,2%
Contractuels	↗	3,4%
Ensemble	↗	2,3%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	35%
Fin de contrats remplaçants	19%
Mise en disponibilité	18%
Mutation	15%
Congé parental	4%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	35%
Arrivées de contractuels	22%
Recrutement direct	22%
Remplacements (contractuels)	12%
Réintégration et retour	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- ➔ 467 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 450 n'ayant pas été nommé(s) dont 71% des nominations concernent des femmes
- ➔ 12 lauréats d'un examen professionnel n'ayant pas été nommés
- ➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité n'ayant pas été nommé
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- ➔ 393 avancements d'échelon et 74 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ 6 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	2
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	33%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	17%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 56,44 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	77 412 862 €	Charges de personnel*	43 690 281 €	➔	Soit 56,44 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	25 426 209 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	3 491 309 €
Primes et indemnités versées :	3 252 998 €		
IFSE :	2 543 812 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	147 489 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	167 804 €		
Supplément familial de traitement :	236 495 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	107 424 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	47 738 €	41 877 €	33 543 €	27 981 €	28 399 €	24 390 €
Technique	50 444 €	44 409 €	34 626 €	28 103 €	27 922 €	24 529 €
Culturelle	40 423 €	s	30 705 €	24 710 €	26 380 €	s
Sportive			34 887 €	s		
México-sociale	38 550 €	64 477 €	36 599 €		27 720 €	
Police			s		35 345 €	
Incendie						
Animation			32 992 €		26 020 €	23 387 €
Toutes filières	44 124 €	53 143 €	33 224 €	26 704 €	27 940 €	24 339 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,79 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	12,11%
Contractuels sur emplois permanents	19,16%
Ensemble	12,79%

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	5 308 €			7 399 €			16 002 €			9 779 €		
Catégorie B	3 854 €			4 400 €			3 049 €			3 641 €		
Catégorie C	2 200 €			2 180 €			1 783 €			2 457 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 8 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 32,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,09%	1,84%	4,75%	2,28%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,86%	1,84%	8,14%	2,28%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,24%	3,11%	8,61%	2,28%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 37,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 76 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 6,7 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 39 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

91 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

⇒ 12 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

⇒ 97 % sont fonctionnaires*

⇒ 92 % sont en catégorie C*

⇒ 57 956 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**

20 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 11 837 €

Coût par jour de formation : 592 €

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 10 496 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

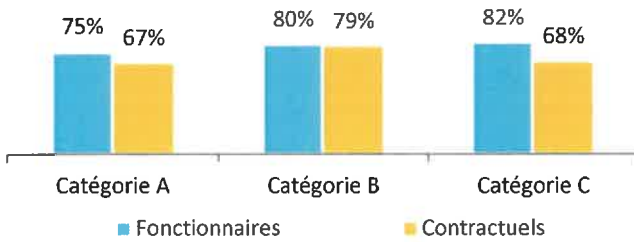
Dernière mise à jour : 2023

Formation

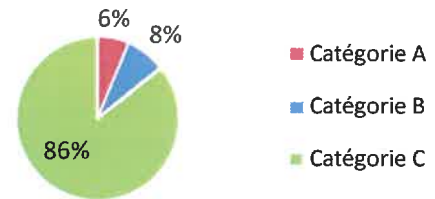
➔ En 2023, 79,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 3 025 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,4 jours par agent

➔ 443 367 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	59 %
Coût de la formation des apprentis	4 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	32 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	22%
Autres organismes	78%
Interne à la collectivité	0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	98 262 €	321 341 €
Montant moyen par bénéficiaire	203 €	417 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

17 jours de grève recensés en 2023

➔ Comité Social Territorial

9 réunions en 2023 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT

➔ Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2023 dans la collectivité